

Conseil Municipal

31.05.2016

Présents : Claude LELOUP, Chantal CORBILLON, Jean-Claude BOITON, Margaux BOULANGER, Claudine CREUGNY, François GUINGAND, Nathalie FUSIL, Bernard GUILLOT, Marylène SUZANNE, Daniel GIOANELLI, Laurent DESGLAND, Virginie PASCAL.

Absents : Alain RUBENS (procuration à Chantal CORBILLON), Alain CABBEKE (procuration à Jean-Claude BOITON), Jean-Marie DUPONT (procuration à Claude LELOUP), Mireille FAGUET-TORCHON (procuration à Bernard GUILLOT), Christelle PETIT (procuration à Marylène SUZANNE), Jérôme VRILOR.

Secrétaire de séance : Chantal CORBILLON

Le compte rendu du 29 mars est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. Non-valeur assainissement

Des non-valeurs en assainissement pour une somme de 9.53 € et 204.05 € sont présentées. Tous les recours ont été engagés par la trésorerie. Il n'y a donc plus de démarches à faire.

Le conseil municipal donne son accord pour accepter ces sommes en créances irrécouvrables.

2. Demande d'installation d'un ostéopathe

M. le Maire a reçu une ostéopathe qui débute dans la profession. Elle est très intéressée pour s'installer à la Maison médicale des Aix d'Angillon. Cependant, débutant dans la profession, le loyer est trop élevé pour un praticien qui n'a pas encore de patientèle. M. le Maire propose au conseil municipal de mettre en place une location gratuite durant ses 6 premiers mois d'installation puis de faire le point ensuite avec l'ostéopathe. La location débiterait le 1^{er} juillet.

Le conseil municipal accepte la proposition et demande à ce que les mêmes conditions soient appliquées si un jeune médecin souhaite s'installer sur la commune.

M. le Maire fait part d'une proposition de France 5 pour la commercialisation d'espace publicitaire pour recruter des médecins. Pour 1 001 € HT il y aura le carré privilège France 5 durant 52 semaines et 10 annonces sur le site Carrière-Santé.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour cette publication afin de promouvoir la maison de santé et favoriser l'installation de professionnel de santé.

3. Offre ANTARGAZ pour la commune

M. le Maire présente une offre ANTARGAZ pour les abonnements et consommation des contrats gaz suite à la libéralisation des marchés au 1^{er} juillet. Le prix au Mwh serait de 28 € au lieu de 43.80 €. Le coût de l'abonnement serait également 30% moins cher. Les prix seront fixes pour une durée de trois ans.

